



## COVID-19

# Un projet sur l'impact socioéconomique

Pp.3-6



Military Courts - Cameroon

Training of magistrates on  
International instruments

P.9



# La pleine mesure de notre engagement

Par Louis-Marie Bouaka  
Représentant régional du HCDH-AC  
& Directeur du CNUDHD-AC

Le projet "Intégration des droits de l'homme dans la réponse à pandémie du COVID-19 pour faire face à ses aspects socioéconomiques en Afrique Centrale", qui bénéficie d'un financement du Royaume de Belgique, est lancé depuis juin dernier. Alors que ses premières activités se sont déroulées au Cameroun et au Congo, avec une forte implication des gouvernements de ces pays, en attendant la conduite prochaine des activités dans d'autres pays couverts par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC), je voudrais me réjouir de la possibilité qui nous est offerte de participer à la lutte contre la pandémie. Il y a certes le volet sanitaire, pour lequel nous appelons les lecteurs à se faire vacciner, mais il y a aussi d'autres volets, notamment social, économique et culturel.

Nous avons choisi de nous préoccuper des volets social et économique, car ils donnent l'occasion de mesurer l'importance à accorder aux couches vulnérables. En effet, elles n'ont pas été spontanément les premières cibles de la communication autour et contre la pandémie. Elles n'ont pas non plus été les bénéficiaires d'une panoplie de mesures tenant compte de leur vulnérabilité exacerbée par cette redoutable crise sanitaire. Les conséquences de cet "oubli" est une préoccupation des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels.

Progressivement, les Etats ont corrigé le tir, après des cris de détresse des concernées, les sonnettes d'alarme de la société civile et même l'appel à l'action du Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres lancé en février 2020, renforcé en février 2021 avec un autre appel à ce que « La famille des Nations Unies travaille ensemble pour faire en sorte que les droits de l'homme soient au cœur des plans de réponse socio-économique à la Covid-19 ».

Le projet COVID-19, mis en œuvre par le CNUDHD-AC, est une réponse à cet appel du SG des Nations Unies. En raison de l'impact socio-économique de

la pandémie dans les pays cibles, le projet s'appuie sur « le cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 », en se concentrant sur l'intégration des droits de l'homme dans la réponse, en particulier les droits économiques et sociaux, et en tenant compte des recommandations des organes conventionnels, l'Examen périodique universel et les Procédures spéciales pour les pays concernés.

Il vise à intégrer l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la réponse à la COVID-19 par les agences du système des Nations Unies, les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), la société civile et d'autres partenaires dans la région de l'Afrique Centrale pour garantir les solutions durables à l'impact de la pandémie sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Ce faisant, il conforte les couches vulnérables à qui parole est/sera donnée dans tous les pays couverts dans la conviction que "personne n'est laissé pour compte". Le partage de leurs expériences, dans la lutte contre la pandémie et surtout leur résilience dans les conséquences désastreuses de la crise sanitaire, sont/seront capitalisées de manière à aider les gouvernements à définir des politiques publiques qui, prenant appui sur les leçons de cette pandémie, permettront à l'avenir de mieux répondre à des crises de si grande ampleur sans laisser personne pour compte.

Aussi, c'est l'occasion pour moi de saluer l'enthousiasme et la participation active des gouvernements, des parlementaires, de la société civile et des médias dans ce projet. Ils donnent la pleine mesure de notre engagement à vaincre la pandémie et ses conséquences dans le plus grand respect des droits de l'homme.

Ce qui a fait dire à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Michelle Bachelet, que « la synergie des droits de l'homme peut aider à débloquer la transformation des économies africaines et une saine reprise après la pandémie ».



## Projet COVID-19 - Cameroun

# L'impact sur les femmes vulnérables en débat

Par Kamdem Souop

**Une déclaration a été adoptée à l'issue de l'atelier dont l'ouverture a été présidée par la Ministre des Affaires Sociales en présence de la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille.**

Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) a organisé les 25 et 26 août 2021 à Yaoundé un atelier d'échanges sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les groupes vulnérables, notamment les femmes vivant avec un handicap, les femmes déplacées internes, les femmes âgées, les femmes vivant avec le VIH et les femmes autochtones.

### Réduire la double vulnérabilité des femmes

L'atelier a été ouvert par Madame Pauline Irène Nguene, Ministre des Affaires Sociales, en présence du Pr. Marie-Thérèse Abena Ondoua, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille. A cette occasion, elle a rappelé que l'intérêt d'une telle rencontre est de *"s'assurer que les effets néfastes de la pandémie ne mettent pas en*

*péril l'exercice et la jouissance des droits de ces groupes à vulnérabilité spécifique"*.

Ce d'autant plus que la crise sanitaire qui agite le monde a *"accentué la vulnérabilité des femmes issues des catégories vulnérables, d'une part parce que discriminées et marginalisées en tant que femmes, et d'autre part parce que oubliées ou abandonnées en tant que populations autochtones, personnes déplacées internes, femmes vivant avec handicap, avec le VIH"*. Ce qui fait transparaître l'impact économique de la pandémie sur cette frange de la population: ces femmes ont connu une baisse de leurs revenus, car leurs petits commerces et emplois ont été fermés, amplifiant la précarité dans laquelle elles vivent au quotidien.

Un propos soutenu par Dr Joseph Oye, Country Director de SightSavers. Pour lui, ces femmes sont en situation de double vulnérabilité. *"L'exemple des personnes déficientes auditives qui ne peuvent plus lire sur les lèvres avec les masques opaques et celui des personnes déficientes visuelles qui n'ont pas accès aux sms sur la pandémie illustrent quelques uns des problèmes à résoudre pour plus d'inclusivité dans la réponse à la pandémie."*

Le Consul Timothy de Meester y représentait le Royaume de Belgique qui finance le projet d' *"intégration des droits de l'homme dans la réponse à la pandémie du COVID-19 pour faire face à ses impacts socioéco-*

*nomiques en Afrique Centrale"* mis en oeuvre par le CNUDHD-AC depuis juin dernier. C'est de ce projet, dénommé Projet COVID-19, qu'est issu cet atelier qui constitue en quelque sorte le lancement officiel dudit projet. D'autres activités ont été menées depuis juin, dont la session d'information du Réseau des femmes parlementaires du Cameroun (REFPAC) qui a eu lieu le 8 juillet 2021 à l'Assemblée Nationale.

Ce partenariat naissant entre le CNUDHD-AC et le REFPAC a fait dire à Monsieur Louis-Marie Bouaka, Représentant Régional du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Afrique Centrale et Directeur du CNUDHD-AC que *"le Centre ne ménagera aucun effort pour contribuer au renforcement des capacités des femmes parlementaires tant sur les questions des droits de l'homme que sur les questions de démocratie"*.

Au sortir des deux jours d'échanges animés par les agences soeurs ONU-FEMMES et OMS, avec la contribution de l'Ong Positive Generation, les participantes ont signé une Déclaration dans laquelle, elles appellent à l'organisation d'assises nationales sur l'impact de la pandémie sur les femmes vulnérables. Elles encouragent, en outre, l'adoption ou le renforcement des mesures d'accompagnement aux plans de réponse à la pandémie qui tiennent compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables.



## Projet COVID-19 - Cameroun

### Ils ont dit...



**“Il est nécessaire de se faire vacciner”**

**Pauline Irène Nguene**, Ministre des Affaires Sociales

Nous nous félicitons de cette initiative du CNUDHD-AC qui vise à ce que les impacts négatifs du COVID-19 sur les femmes vulnérables n'empiètent pas sur l'exercice et la jouissance de leurs droits. Et nous en profitons pour rappeler la nécessité pour tous de se faire vacciner, notamment les groupes vulnérables qui sont encore plus exposés à la pandémie du fait de leur vulnérabilité accrue.

**“Il était impératif de donner la parole aux femmes vulnérables”**

**Louis-Marie Bouaka**, Directeur du CNUDHD-AC

Le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a lancé un appel à tous les Etats membres de l'Organisation afin qu'ils tiennent compte des droits de l'homme dans les stratégies de réponse et de riposte à la pandémie de COVID-19. Il a fallu mettre un accent particulier sur les groupes vulnérables. Le CNUDHD-AC a saisi l'opportunité

de cet appel pour mettre en œuvre un projet qui appuie tous les Etats de la Sous-région dans leurs efforts de lutte contre la pandémie, en n'oubliant pas les groupes vulnérables. Il était donc impératif de donner la parole à ces groupes vulnérables. Et nous nous réjouissons des informations collectées, car elles vont servir à des solutions plus inclusives.



**“Nous porterons les recommandations au Parlement”**

**Laurentine Koa Mfegue**, Députée, Présidente du REFPAC

Les femmes parlementaires sont engagées à partager au sein du Parlement les préoccupations décrites au cours de l'atelier ainsi que les recommandations formulées par les femmes vulnérables à qui nous réitérons notre soutien total. Un soutien pour lequel que nous savons désormais pouvoir compter sur l'accompagnement du CNUDHD-AC.



**“Nous souhaitons être plus impliquées dans la prise de décision”**

**Aeisatu Bouba Mbororo**, Directrice Exécutive FFAC

Nous souhaitons que les femmes autochtones, notamment les Mbororo, soient davantage impliquées dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de riposte à des crises comme c'est le cas avec la COVID-19. D'où notre appel pour notre plus grande implication dans la prise de décisions nous concernant.



**“La vulnérabilité des femmes avec handicap s'est accrue”**

**Dr Joseph Oye**  
Directeur national Sight Savers

Le partage d'informations que nous avons fait au cours des échanges porte sur les constats effectués sur les femmes vivant avec handicap, car elles sont au cœur de notre travail. Il se trouve que ce groupe de personnes sont à fort risque de faire les formes graves de la maladie, à cause des problèmes de comorbidité. Leur vulnérabilité sur le plan socioéconomique a été accentuée avec le confinement et les limitations de contact, sachant qu'elles dépendent souvent de leurs accompagnateurs.



**“Nous sommes plus vulnérables”**

**Odette Juimo**  
Aveugle, Conseillère municipale, Yaoundé 2e

L'impact de la pandémie sur nous a été très négatif. Car nous n'avions pas forcément accès à l'information, dans la mesure où spontanément les communicants ne pensent pas aux personnes vivant avec handicap au moment de concevoir les messages et choisir les supports de communication appropriés. Par ailleurs, nos petits métiers générateurs de revenus ont été abandonnés pendant le confinement. Ce qui a contribué à accroître notre pauvreté et notre vulnérabilité.



**“Nous sommes déstabilisées”**

**Jeanne Noua**  
Pygmée, Présidente de l'ADEPA

La manière avec laquelle on nous a présenté le COVID-19 nous a déstabilisés, surtout nous qui avons l'habitude de nous soigner en forêt. Jusqu'à date, nous ne savons pas encore comment appréhender cette maladie et par conséquent la soigner avec nos écorces.

## Projet COVID-19 - Cameroun

## Connexion parfaite avec les parlementaires



Les femmes parlementaires sensibles au plaidoyer ©cnuhd

Par Kamdem Souop

**Le CNUDHD-AC a mené un plaidoyer auprès des femmes parlementaires dans le cadre du projet COVID-19.**

Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) a accompagné ONU-Femmes dans l'organisation les 08 et 09 juillet 2021 d'un atelier au siège de l'Assemblée Nationale. Une soixantaine de femmes parlementaires ont pris part à l'atelier avec pour thème: « Renforcement des capacités du réseau des femmes parlementaires du Cameroun en matière de genre, droits humains et participation politique de la femme ». Il s'agissait d'assurer l'imprégnation des questions de

genre, des droits humains et de participation politique de la femme par le réseau des femmes parlementaires du Cameroun (REFPAC). Le but étant d'inciter ces femmes à lever les barrières à leur engagement durant leur mandat.

Les échanges ont permis de mettre en exergue la quintessence des droits humains, faire connaître le cadre juridique de protection et de promotion des droits des femmes et l'égalité de genre, analyser et présenter les enjeux de la participation politique de la femme

Ce plaidoyer, pour le renforcement de la prise en compte du genre dans le processus électoral, s'effectue dans un contexte politique marqué par une importante inégalité de la présence des femmes dans la sphère politique camerounaise : 26 sénatrices sur 100, 61 députées sur 180, 39 maires sur 360

et aucune sur les 14 maires de ville. L'intérêt du CNUDHD-AC était double, puisqu'en marge de l'intégration des droits humains dans l'agenda des femmes parlementaires, un autre plaidoyer a été mené pour la prise en compte des groupes de femmes vulnérables dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Ont pris part à cet atelier les femmes députées et les sénatrices, mais aussi les représentants du ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille et Elections Cameroun.

« Le REFPAC a été créé en 2002 et a repris ses activités le 15 juin 2020 après une période d'hibernation », a rappelé l'honorable Laurentine Koa Mfegue, épouse Mbede, députée RDPC de la circonscription Mefou-et-Afamba (région du Centre) depuis 2012 et doyenne d'âge de l'Assemblée Nationale.

Le nouveau plan d'action du REFPAC présenté par mme Koa Mfegue a trouvé un écho favorable à ONU Femmes et au CNUDHD-AC. Ce dont s'est réjoui le Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable Théophile Baoro, député RDPC de la circonscription du Mbéré (région de l'Adamaoua) à l'ouverture des travaux.

A la clôture de l'atelier, Mme Koa Mfegue a salué le partenariat avec le CNUDHD-AC pour la promotion et la protection des droits des femmes au Cameroun. Il est envisagé un plan d'action pour la protection des droits des femmes vulnérables dans le contexte de la COVID-19.

## Stakeholders gathered around the project in Yaounde

By Kamdem Souop

**The Centre organized two information sessions in its premises for human rights actors from the government and civil society.**

On 1-2 September 2021, CARO organized two information sessions with Government, the Cameroon Human Rights Commission and civil society on their engagement in the response to the COVID-19 pandemic in Cameroon. These sessions brought together 23 COVID-19 focal points of relevant ministries and the National Institute of Statistics, as well as 22 members of the Cameroon Human Rights Commission and civil society organizations.



Focal points of ministries ©cnuhd

Discussions centred on gaps and challenges in the government's response to the pandemic, civil society engagement in response efforts, challenges facing the vaccine roll out in the country, and on the need to 'build back better', taking into consideration the needs and views of those who are at risk of being left behind.

Participants also stressed the urgency of conducting a rights-based analysis on the impact of COVID-19 on women, people li-



CSOs mobilized ©cnuhd

ving with disabilities, the elderly, internally displaced populations and people living with HIV/AIDS.

Those information sessions on the project ended with the need to organize other information sessions allowing a better understanding of concepts related to human rights, suggestions for joint activities to be included in the 2022 action plan were made.



## Projet COVID-19 - Congo

# Mission de lancement du projet à Brazzaville



Les acteurs des droits de l'homme rencontrés ©cnuhdh

Par Kamdem Souop

*Une mission du CNUDHD-AC a séjourné à Brazzaville du 12 au 16 septembre 2021 dans le cadre du projet COVID-19.*

Le projet "Intégration des droits de l'homme dans la réponse à pandémie du COVID-19 pour faire face à ses aspects socioéconomiques en Afrique Centrale" s'est

déployé dans un deuxième pays, après avoir démarré au Cameroun. Une mission composée de Liliane Mouan, consultante économiste et Christian Ntopa, chargé de programmes assistant, et conduite par Laurent Akobi, Chef du projet, a multiplié les rencontres en terre congolaise, à l'effet d'intéresser les divers acteurs de droits de l'homme à la mise en oeuvre dudit projet.

Une session d'échanges a été organisée le 14 septembre 2021 avec les membres de la Commission des Droits de l'Homme et des

points focaux des administrations. Un jour plus tôt, le siège de la Coordination Nationale des organisations de la société civile congolaise abritait un session avec les Osc. Des recommandations ont été formulées au sortir de ces sessions. Il s'agit, entre autres, de l'accompagnement du Comité technique de la Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus à l'intégration des droits de l'homme dans leurs travaux, y compris des actions de plaidoyer pour l'apaisement des mesures restrictives aux libertés jugées sévères.

En marge de ces rencontres, la mission a été reçue le 13 septembre par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Congo, Chris Mburu, pour lui présenter les objectifs du projet. En retour, il a promis son accompagnement et celle des agences soeurs à sa mise en oeuvre.

Enfin, la mission a été reçue le 15 septembre par Jean-Paul Charlier, Chargé d'Affaires du Royaume de Belgique au Congo. Au menu des échanges, le projet COVID-19 et d'autres sujets d'intérêt commun. Le diplomate a rappelé le souhait de son pays d'être davantage impliqué dans les activités liées au projet, y compris celles relatives à la mise en oeuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU).

## Monitoring and Reporting Unit

# Bafoussam hosts a training of organisations from NW region

By Kamdem Souop

*The Centre gathered human rights activists from the NW region for a day workshop in Bafoussam.*

The UNCHR-CA organized a workshop on monitoring, reporting and integrating human rights in humanitarian intervention from 30 August to 2 September 2021 in Bafoussam, West region, with representatives of 26 civil society organizations from the North-West Region including seven women.

This training session brought together organizations with diverse working areas, such as sexual based-violence, health, legal protection, persons with disabilities, indigenous people, and internally displaced persons.

Key communications dealt with general rules on human rights monitoring, including gender sensitivity; collection of informa-



tion; cartography of actors; protection of human rights in humanitarian action, including risk analysis; advocacy in a community based inclusive actions. Concerns raised included the legal classification of the situation in the North-West and South-West regions, challenges regarding human rights monitoring in both regions due to security concerns.

Among recommendations, participants requested further training sessions on drafting of project proposals; ratification by Cameroon of the Convention of persons with disabilities; functioning of the Access to Justice and Rule of Law cluster for both regions; and greater attention of the international community towards the situation in the North-West and South-West regions.

## AUDIENCES DU DIRECTEUR

## La Représentante du FNUAP au CNUHDH-AC



Mme Siti Batoul Oussein ©cnudhd

### Le Directeur du Centre l'a reçue 2021.

La diplomate comorienne, Siti Batoul Oussein, Représentante du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) au Cameroun a été reçue en audience le 7 juillet 2021 par Louis-Marie Bouaka, le Directeur du Centre. Au menu des échanges, le renforcement de la coopération entre les deux agences et le partage de vues sur des sujets d'intérêt commun.

Arrivée au Cameroun en novembre 2018, Mme Batoul Oussein cumule plus de 35 ans d'expérience dans le développement, avec un accent particulier sur la planification de l'éducation, la santé génésique et l'égalité des sexes, ainsi que la gestion des programmes pour améliorer et élargir les options des femmes et des jeunes.

## Canada and UNCHRD-CA are discussing

Marcus Davies was received in audience on August 4, 2021.

The Political Counselor of the High-Commission of Canada in Cameroon and the Director of the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa (UNCHRD-CA) met on August 4, 2021. Their discussions centred on the situation of human rights in Cameroon and some other topics of common interest. They also pathed the way for a possibility to fund some projects.



Marcus Davies ©cnudhd

## Le Vice président de la CNDH du Gabon reçu au CNUHDH-AC

Mgr Patrick Nguema Edou a été reçu en audience le 06 septembre 2021.

Au sortir de cette audience qui s'inscrit dans le cadre d'une visite de courtoisie en marge d'une mission au Cameroun de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Gabon, Mgr Nguema Edou a salué la collaboration entre la CNDH et le CNUHDH-AC.

"Il était important de venir échanger avec le Centre sur les formations que

nous recevons et la manière avec laquelle nous exploitons ces formations", a-t-il indiqué. Il n'a pas manqué de rappeler les attentes de la Commission pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie dans son pays pour un meilleur vivre-ensemble.



Mgr Patrick Nguema Edou ©cnudhd

**Torture can never  
be justified.**



## AUDIENCES DU DIRECTEUR

## Don d'ouvrages à l'école des diplomates



Le Directeur de l'IRIC à droite ©cnuhd

Par Kamdem Souop

*L'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) a reçu un lot d'ouvrages des mains de M. Louis-Marie Bouaka.*

**D**aniel Urbain Ndongo, ministre plénipotentiaire hors échelle et directeur de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) a reçu le 21 septembre 2021 un lot de 452 ouvrages des mains du Directeur du Centre

des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC).

Ce don s'inscrit dans une politique chère au Centre visant à améliorer la formation des différents acteurs des droits de l'homme à la base par une introduction progressive dans les curricula des modules de formation sur les droits de l'homme, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire, entre autres. Pour ce faire, un renforcement des bibliothèques des principales écoles de formation des cadres de l'Etat est un passage auquel s'oblige le CNUDHD-AC qui a commencé l'exercice au Cameroun avant de l'étendre dans les autres pays de la sous-région.

## Une distinction pour Louis-Marie Bouaka



La présidente de l'Association des staffs UN au Cameroun remet la distinction ©cnuhd

Par Kamdem Souop

*Le Directeur du CNUDHD-AC a été honoré par les personnels des Nations Unies au Cameroun.*

**L**ouis-Marie Bouaka, Directeur du CNUDHD-AC, que la plupart des personnels des Nations Unies appellent affectueusement "Doyen" a reçu une distinction reçue le 31 août dernier. Elle a été décernée par le Groupe des Associations et Syndicats des Personnels des Nations Unies (UNSSAG) au Cameroun. Elle fait de lui le "Champion" et parrain de ce groupe. A en croire Irène Yakana Ndjouma Emah, présidente de l'UNSSAG, M. Bouaka a été élu parrain à l'unanimité. Il est le premier lauréat de cette distinction appelée à se renouveler tous les deux ans. L'UNSSAG revendique la mise en oeuvre d'un ensemble d'idées proposées le 21 octobre 2020 par le "Champion" lorsqu'il avait reçu Mme Yakana accompagnée de Mmes Celine Abomo Mbia et Diane Nicole Demguia, respectivement secrétaire générale et commissaire aux comptes du Groupe.



**A YAOUNDE ET BUEA**

**Nos Centres de documentation sont ouverts pour vous.**

**C'est GRATUIT !**





## UNITE CAPACITY BUILDING - CAMEROUN

# Series of Training of Military Magistrates



By Kamdem Souop

**Three workshops have been organized in Yaounde, Buea and Maroua by the UNCHR-CA for military and civilian magistrates.**

The first of the three workshops was organized from 7 to 8 July in Yaounde by the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa (UNCHR-CA), in collabora-

tion with the Ministry of Justice. 29 military and civilian magistrates including 18 women took part to the workshop on International Human Rights Law and International Humanitarian Law.

The activity aimed at strengthening their capacities with a view to take into consideration international human rights law and International Humanitarian Law in their judicial response to human rights violations. Magistrates from the bench and the legal department, including those from the mili-

tary tribunal raised specific issues on the legal proceedings related to terrorism, which impair the right to fair trial.

The second was organized in Buea from 21 to 22 July 2021, and gathered 25 military and civilian magistrates including 12 women. The Procureur General of the South West region and his Deputy, the President of the Court of Appeal and the President of the Administrative Court were present during the opening ceremony of the workshop.

The third workshop took place in Maroua from 13 to 14 September 2021 with 18 military and civilian magistrates.

At the end of each stage of the series of workshops, the authorities expressed satisfaction and proposed the organization of more workshops on international laws. The participants recommended the need to address the legal issue of the protection of victims and witnesses, including those in situation of risk in Cameroon.

## The UNCHR-CA Advocates for the Ratification of CRDP

By Christian Fritz Ntopa

**This was made during the Ordinary session of the National Committee for Rehabilitation and Socioeconomic reintegration of persons with disabilities.**

From 11 to 12 August 2021, the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa (UNCHR-CA) participated in the Ordinary session of the National Committee for Re-

habilitation and Socioeconomic reintegration of persons with disabilities in Yaoundé, Cameroon.

Hosted by the Ministry of Social Affairs, the event brought together 58 persons, representing public administration from various sectors, organizations of persons with disabilities (OPDs) and international partners. Placed under the theme “Strengthening the legal basis for the protection and promotion of persons with disabilities, a multi sector based challenge for a more inclusive Cameroon within the context of coronavirus pandemic”, this session aimed at analysing five draft policies instruments to enhance the

access of persons with disabilities in sports, transport, and information and communication sectors.

During the introductory session of this coordinating intersectoral committee on disability, the UNCHR-CA made a presentation on “Enhancing accountability regarding the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD)” highlighting the need to ratify the CRPD, carry out a national survey on disability and strengthen the capacity of accountability actors and rights holders, including OPDs and local community.

**Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur :**

[www.unchrd.org](http://www.unchrd.org)

Facebook : @cnudhdyaounde

Twitter : @ohchr\_caro



## MOUVEMENTS DU PERSONNEL

# Bamazi Tcha, nouveau Conseiller principal au Burundi



Par Kamdem Souop

*Il retourne dans un pays qu'il connaît bien, après avoir passé deux ans et demi au Cameroun.*

D'origine togolaise, Bamazi Tcha occupe le poste de Coordonnateur des Unités au Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC). Il est arrivé au Cameroun le 1er mars 2019, en provenance du Burundi qu'il a retrouvé en août 2021.

Il a été nommé Conseiller Principal des Droits de l'Homme au bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burundi par la Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme. Il retourne donc dans ce pays qu'il connaît bien pour y avoir passé plusieurs années en trois périodes, de septembre 2010 à décembre 2011, d'avril

2015 à septembre 2017, et d'octobre 2018 à février 2019, en charge du renforcement des institutions et de la coopération technique. Sa vaste expérience de plus d'une vingtaine d'années exclusivement dans le domaine des droits de l'homme l'a conduit dans divers autres lieux d'affectation, y compris Genève à la Section des institutions nationales, Addis Abeba en détachement au Département des Affaires Politiques de la Commission de l'Union Africaine, et dans son propre pays le Togo en tant que Secrétaire Général de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Son rôle au Burundi consistera à œuvrer au rétablissement de la confiance entre les autorités et le HCDH, sérieusement écornée au cours des dernières années, et à promouvoir l'approche basée sur les droits de l'homme dans la recherche de solutions durables à la crise politique qui a déchiré le pays depuis 2015.

# Hugo Giguere, New Information Management Officer

By Kamdem Souop

*He joined the UNCHRD-CA thanks to the COVID-19 Project.*

Before joining the UNCHRD-CA, Hugo Giguere was at the UN Regional Service Centre Entebbe, Uganda as the Business Relationship Manager – Information Systems Officer in the Regional Field Technology Service - providing Business Relationship Management (BRM) capability to interface IT and business unit. Mr. Giguere holds an MBA specialized in E-Business from Université Laval in Québec city,

Canada as well as a bachelor's in computer science from UQTR, Canada and a bachelor's in pharmacy from Université de Montréal, Canada. He has 20 years of IT experience in business analysis, software architecture and agile methodologies in both the private sector and the United Nations. Hugo joined MONUSCO some years back for the ITEM project and more recently worked as Chief Information Management in MINUJUSTH. He is passionate about new technologies and how they can add value to an organization when the bridge between business and IT is properly built.



# Liliane Mouan, a Consultant Economist appointed



By Kamdem Souop

*The researcher is one of the focal points of COVID-19 Project.*

Dr Liliane Mouan's work lies at the intersection of law, politics and international relations and centres on aspects of international economic law, governance and development. Prior to joining UNCHRD-CA, she served as Lecturer in Emerging Markets at Coventry University

and Associate Fellow at the Transnational Law Institute at King's College London, in the United Kingdom (UK). She has worked as researcher in Business and Human Rights for the British Institute of International and Comparative Law and consulted for Amnesty International, the International Institute for Environment and Development and Transparency International, among others. She is a member of the International Economic Law (IEL) Collective hosted by the University of Warwick, UK.



## STAFF MOVEMENTS

**Nicole Demguia, New Administration & Finance Officer**

By Kamdem Souop

The 40 years old lady started working in the UNCHRD-CA in 2012 as Office and Conference Assistant, a position she cumulated with Administrative & Finance Associate a.i. in 2015 and 2020. Before that, she worked at Audit Firm as Accountant Assistant (2005-2008), at Plan Cameroon as Administrative and Finance Assistant (2009-2010), then at the Ministry

of Water and Energy as Administrative Support Staff (2010-2012).

She is holder of a Bachelor in Law and a Maîtrise in Business Law. She also has a DESS in Tax Administration.

The mother of four is, since August 2021, in charge of Administration & Finance Unit of the UNCHRD-CA

**Gertrude Nguiegweu, New Office and Conference Assistant**

By Kamdem Souop



Gertrude Nguiegweu started working at Cipep Sarl (2006-2007) as Personal assistant, and Catco Sarl (2007-2008) as Sales assistant. Then she left for Alizes Group (2008-2014) where she was the CEO Personal assistant. After that experience she spent 6 years at Guin-

ness Cameroon as Personal and Team assistant.

Mother of four, she is 39 and a holder of a Bachelor's degree in Business Management. She also started a Master's Degree in Management and Administration.

She will now serve as Personal assistant of the Director of the UNCHRD-CA.

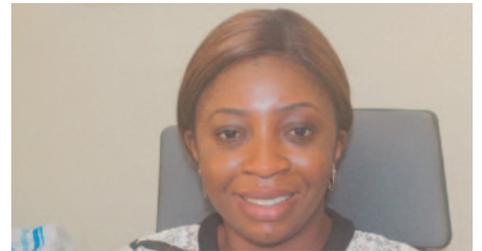
**Odilia Sandra Mbah, Nouvelle Assistante administrative**

Par Kamdem Souop

Titulaire d'une Licence en banque et finance (2011) et d'un Master en économie monétaire et bancaire (2014), Odilia Sandra Mbah, 30 ans, a travaillé à Ellipse projects comme Assistante administrative et financière (2016-2021). Elle avait

été précédemment en poste au Groupe Magloire (2009-2012), puis à SI Creative (2013-2015).

Elle s'est familiarisée avec le monde des organisations internationales en étant stagiaire à l'UICN et à la direction financière du PNUD, en plus d'avoir été consultante à Plan Cameroun.

**Joseph Maabo Tankwa, National Consultant on COVID-19 Project**

By Kamdem Souop



He is Health Economics Policy and Management consultant. He has worked with many local and international organizations on high-level projects related to education and health. His penetrating mind allows him not only to grasp the basics of economic theory, but also to formulate highly original and persuasive interpretative arguments. He de-

monstrates superb leadership and organizational skills in leading group projects.

He has a mastery of MS Excel based tool development for which he is a content writer for an American based website. With a sound knowledge of Strategic Health Purchasing arrangements, he is currently writing articles, blogs and policy briefs on the topic. He is a fervent advocate for the integration of human rights in health financing policies.

**Joseph Fambove, National Consultant on COVID-19 Project**

By Kamdem Souop

Holder of two Master's Degrees, one in International Communication and Public Action from the International Relations Institute of Cameroon (IRIC), the second in Political Science from the University of Yaounde II Soa, Joseph Fambove has

more than 5 years experience in International Human Rights Law, International Humanitarian Law, Vulnerable Groups, Gender Based on Violence, Early Warning and Sustainable Development.

His work in the UNCHRD-CA deals with administrative aspects of the project and Emergency Response Team.





Yvonne Léopoldine MBEM, épouse AKOA, Magistrate et Activiste des DH

## « Les femmes doivent cesser d'avoir peur de revendiquer leurs droits »

*Magistrate de 4e grade, 56 ans, elle est Vice-présidente de la Cour d'appel du Centre et Vice-présidente du tribunal militaire de Yaoundé. Eprise de justice, elle est par ailleurs Coordinatrice de la Commission "Droits de la famille" au sein de l'Association Camerounaise des Femmes Juristes (ACAFEJ). Elle a accepté de répondre à nos questions en marge de l'atelier d'échanges sur l'impact socioéconomique du Covid-19 sur les femmes vulnérables.*



**R&D Focus : Militante des droits humains, des femmes et de l'enfant, magistrate de haut rang. Comment conciliez-vous cette double casquette sans vous créer des soucis avec votre hiérarchie administrative et judiciaire ?**

Y.L. Akoa : Promouvoir, protéger les droits des femmes, c'est ma passion. Etre magistrate, c'est mon occupation professionnelle. L'une dans l'autre, dire le droit est également une passion. C'est donc naturellement que je porte les deux casquettes sans heurts. Je n'ai jusqu'ici jamais eu de soucis avec ma hiérarchie. Car mon activité dans l'ACAFEJ s'effectue à mes heures libres. L'un n'empiète pas sur l'autre.

Je suis une personne à conviction et j'assume. Ces convictions sont généralement arc-boutées sur le droit. La profession que j'ai choisie, la magistrature, est en cohérence avec mon être, dans la mesure où "dire le droit" est un rêve d'enfance, influencé par mon père qui était greffier principal, un homme de grande culture, passionné de droit, avec une immense bibliothèque à la maison.

**Pouvez-vous nous présenter les cliniques juridiques que vos collègues et vous animez à l'ACAFEJ ?**

L'ACAFEJ est une association qui milite pour la promotion et la protection des droits des femmes. Au cours de mes études

et plus tard, quand je fais mes premiers pas dans le milieu professionnel, je vais découvrir que cette discrimination est tout de même adossée sur certaines dispositions juridiques iniques. Nous avons pourtant une Constitution qui établit l'égalité de droit entre hommes et femmes. Certaines dispositions législatives cependant posent problème. Il y avait donc un combat à mener. Nous avons une permanence à notre siège, où les personnes, pas seulement du genre féminin, qui ont des soucis en droit de la famille peuvent trouver une oreille attentive et des pistes de solutions à leurs problèmes. L'ACAFEJ anime également des cliniques juridiques. Lorsqu'une association, une entité regroupant des femmes ou des hommes nous sollicite, à l'occasion d'une de leurs activités ou du 8 mars par exemple, nous mobilisons une équipe qui répond aux problèmes de droit posés par les participants. C'est cela les cliniques juridiques : soigner les malades des maux liés au droit, notamment le droit de la famille. En deux heures de temps, plusieurs femmes ou hommes trouvent des solutions à leurs problèmes. Il faut dire qu'en général, les femmes ne connaissent pas leurs droits. Et quand bien même, elles les connaissent, elles ont peur de les exercer et de les revendiquer. Dans notre culture, la femme africaine est juste formée par notre société à devenir une bonne épouse, une bonne mère au foyer.

Alors qu'elle peut être une bonne épouse et mère mais aussi une professionnelle qui connaît ses droits.

**Au cours de l'atelier, vous avez exposé sur l'internalisation des normes juridiques internationales. Pouvez-vous nous en présenter les grands principes, le mode choisi par le Cameroun et les difficultés à surmonter ?**

Habituellement je préfère ne pas utiliser le terme « internalisation », car cela crée une confusion de concepts. Cela renvoie à un système dualiste. Or, aux termes des dispositions de l'article 45 de notre Constitution, les Conventions régulièrement ratifiées et publiées ont une valeur normative supérieure aux lois internes et sont directement applicables. Par conséquent, elles s'intègrent directement dans notre corpus sans passer par l'internalisation.

L'internalisation suppose la réception, puis la transposition. C'est un système où, lorsque la norme internationale est introduite dans l'ordonnement interne, par un décret de promulgation, ou toute autre disposition interne, il faut par la suite que ces dispositions de la Convention internationale puissent être reprises par une loi : c'est l'internalisation : ce système est dit « dualiste »

Or, le Cameroun a opté pour le système moniste. En amont, les parlementaires autorisent le Chef de l'Etat à ratifier une Convention internationale. Cela suppose qu'ils l'ont étudiée avant de lui octroyer cette autorisation. Le Président de la République la ratifie, puis la promulgue. Elle entre directement dans notre corpus avec une valeur normative supérieure aux lois internes. Un corpus qui est organisé ainsi qu'il suit : la Constitution, les Conventions Internationales régulièrement ratifiées et publiées, les lois, les décrets, les arrêtés, etc. Ces conventions internationales ont donc, suivant la formule consacrée, une valeur supra législative et infra constitutionnelle.

**Dans le cadre du domaine qui vous tient à cœur, les droits des femmes et de l'enfant, quelles sont les conventions qui ont**



### **été intégrées dans le corpus camerounais via l'article 45 de la Constitution ?**

Il y a notamment la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui a été ratifiée et publiée en 1988. Mais c'est seulement en 1994 que les instruments de ratification ont été déposés au secrétariat général des Nations Unies. Quant au Protocole de Maputo, il a été ratifié et publié en 2009, et est entré dans notre corpus, malgré les manifestations d'hostilité de certains hommes influencés par la religion. C'est un instrument régional dédié à la femme africaine. Les femmes africaines s'étaient rendues compte que la CEDEF était très utile et avait résolu de nombreux problèmes. Toutefois, la femme africaine fait face à d'autres types de problèmes liés à sa culture, à ses coutumes et son environnement. Elles ont donc pensé à un instrument qui prenne en compte ces spécificités. Le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adopté le 11 juillet 2003, est la matérialisation de la réponse à cette préoccupation. Il a la particularité de protéger les droits des femmes âgées, des femmes vivant avec un handicap, des femmes déplacées dans les conflits armés, des femmes déplacées internes, des femmes en détresse, des femmes monoparentales, des femmes incarcérées allaitant. Les Etats signataires sont appelés à en prendre particulièrement soin. Par ailleurs, l'article 14 de ce Protocole relatif à la santé de la reproduction, dispose que la femme africaine est celle qui détermine le nombre d'enfants qu'elle souhaite porter.

### **De manière pratique, comment les acteurs de la justice utilisent-ils ces instruments ?**

Par exemple, l'article 213 du Code Civil dispose que le mari est le chef de la famille, ce que répètent inlassablement les officiers d'état civil lors des célébrations de mariage. En outre, l'article 1421 du même Code dispose qu'il administre seul les biens communs et peut en disposer à sa guise, sans l'accord de sa femme. D'où vient-il que la Constitution dispose que l'homme et la femme sont égaux en droits alors que ces deux dispositions du Code Civil discriminent clairement les femmes parce qu'elles sont des femmes ? Il y a donc un problème à résoudre. La CEDEF, qui est applicable au Cameroun, interdit la discrimination à l'égard des femmes. Comme elle a une va-

leur normative supérieure à nos lois internes, on va scruter ses dispositions qui sont libellées de telle sorte qu'elles se suffisent à elles-mêmes et sont par conséquent directement applicables. On va retrouver son article 16, qui stipule que le mari et la femme ont les mêmes droits du début à la fin du mariage. Ses alinéas précisent les mêmes droits de gérer, hypothéquer, vendre les biens de la communauté, les mêmes droits dans l'éducation des enfants. Il y a donc un conflit entre la norme internationale et les normes nationales en matière de mariage. C'est ici que nous allons convoquer l'article 45 de la Constitution qui donne une valeur supérieure à la norme internationale par rapport à la norme nationale. Ce qui permet au juge de constater que les articles 213 et 1421 du Code Civil sont contraires à l'article 16 de la CEDEF, les écarter et leur substituer l'article 16 de la CEDEF pour éventuellement annuler la vente d'un bien de la communauté effectuée par le mari sans l'avis de sa femme.

Je puis vous garantir que la Cour Suprême du Cameroun s'est prononcée de manière non équivoque sur la place de la norme internationale dans notre corpus, avec des attendus qui ont fait date. La haute juridiction rappelle que le juge de l'ordre judiciaire a vocation à contrôler la conventionalité des textes lorsqu'il est saisi d'un litige et que les parties invoquent les Conventions internationales. Lorsqu'il y a conflit entre la norme internationale et la norme nationale, il doit s'assurer que la norme nationale est conforme à la norme internationale. Lorsque la norme nationale n'est pas conforme, il l'écarte.

### **Qu'en est-il des régimes polygamiques et des femmes vivant en concubinage ?**

La polygamie n'est pas réglementée au Cameroun, car le Code de la famille qui est en chantier depuis 30 ans n'a pas encore été adopté. Toutefois, il est admis par la jurisprudence que chaque femme a une communauté de bien avec le mari qui commence le jour où elle se marie avec le mari polygame. Il n'y a pas de communauté multiples.

Quant au concubinage, c'est une horreur quant aux droits des femmes. Le concubinage n'est pas réglementé au Cameroun. Les valeurs protégées sont celles de la famille conventionnelle : un mari, une femme et des enfants avec acte de mariage. Il y a

donc beaucoup de sensibilisation auprès de nos filles, sœurs et mamans. La dot n'est pas un acte d'état civil. C'est le mariage traditionnel qui n'est pas juridiquement reconnu. Si le mari décède, la belle-famille peut venir déguerpir la concubine éplorée sans ménagement. Dans ces conditions, les femmes vivant en concubinage doivent s'assurer que les biens acquis pour elles portent bel et bien leur nom et que les enfants sont reconnus par leur père. C'est l'occasion de demander aux parents de cesser de faire du chantage affectif aux hommes qui font des enfants à leurs filles et qui ne souhaitent pas les épouser. Ils doivent reconnaître leurs enfants, car ceux-ci ont le droit d'avoir un père. C'est un droit fondamental d'avoir un père, et celui d'avoir le nom de ses deux parents sur son acte de naissance.

### **Comment garantir juridiquement une plus grande protection des droits des groupes vulnérables, notamment les femmes ?**

Il faudrait que les bénéficiaires de ces droits les connaissent, que les jeunes filles et femmes sachent que la CEDEF existe. Il faudrait que les acteurs de la justice qui sont chargés de protéger les droits des femmes et des enfants connaissent les Conventions internationales protectrices des droits spécifiques des personnes vulnérables. C'est l'occasion d'évoquer la Convention sur les droits de l'enfant (CDE). Celle-ci dispose que tous les enfants sont égaux en droits. Dès que le lien juridique est établi entre l'enfant et son père, celui-ci ne doit pas être lésé dans la succession de son père parce que ses parents n'étaient pas mariés.

Le Code Civil camerounais dispose que l'enfant naturel reconnu a la moitié des droits des enfants légitimes dans la succession de son père. Par contre, la CDE dispose que les enfants ont les mêmes droits. La conséquence juridique avec l'article 45 de la Constitution, c'est que, légitimes ou naturels reconnus, les enfants ont les mêmes droits désormais, à charge d'apporter la preuve du lien juridique. Il y a donc nécessité pour les acteurs de s'approprier les Conventions internationales et régionales protectrices des droits des personnes vulnérables, femmes et enfants.

*Propos recueillis par Kamdem Souop*



## Protection Concerns

# Application of the protection mandate in the work of the UNCHR

By Dimitte Ngane



*OHCHR pays a particular attention on the protection of human rights activists, witnesses and victims of human rights abuses, and human rights sources of information.*

The mandate of the Central Africa regional human rights office in Yaoundé is essentially the promotion and protection of human rights. To implement this mandate the office works with various stakeholders such as the government who is the host country and our first partner and interlocutor. We also work with national and international organisations, the diplomatic community and individual persons with human rights issues. Implementing the mandate can in certain situations be very challenging because of the sensitive nature of the work. As such, it is our duty to ensure protection concerns are taken into consideration at every stage of our work and is a very strict principle of the office.

When we talk of protection, we essentially refer to measures taken by the office to prevent/minimize the risk of nuisance or measures to reduce any threat that compromises the life or physical integrity of our partners or persons (victims, witnesses but also perpetrators). It also includes person who have had an interaction with the office of a professional nature notably in relation to human rights. This may include but not limited to persons who provide information to the office, file a complaint on a human rights violation to the office or any other contact of a professional nature. Protection

as applied by our office also include the protection of information which may include confidential information shared with the office, documents, data, etc.

Based on the 2001 work of the International Commission on Intervention and State Sovereignty, and authoritatively affirmed in 2005 by the General Assembly and in 2006 by the UN Security Council, asserted that it is the primary responsibility of states to protect their own citizens from crimes including violation of their rights. It is the responsibility of the international community to help willing states develop the capacities to protect their population in cases where the state fails to ensure their protection.

### Roles on protection issues

We can identify three roles by human rights officer on protection issues.

#### Prevention

As a rule, working as a human rights officer, we do not have the capacity to physically protect those at risk. Our best means of protection is prevention through respect of the fundamental working principle of human rights: "DO NO HARM". Elements supporting this fundamental principles include but not limited to:

- Do not expose the safety of people if you cannot protect them;
- Respect confidentiality at all stages of the monitoring cycle;
- Evaluate the contextual framework, and continuously and participatively the risks and threats in each situation;
- Regularly review the monitoring objectives in order to readjust your actions to avoid harming.

#### Refer the case to protection actors

In our work as human rights officers, we also work with partners with an essentially protection mandate. These are organisations specialised in protection. When face with a protection issue, we can also refer the case to our protection partners while working with them to find possible solutions to the protection concern.

#### Advising the persons in need of protection

In other cases of protection concerns, we provide advice to the person to apply self-protection measures, such as keep a low profile, limit exposure, have a good knowledge of your security environment, use the protection resources available in their own family, community, etc.

#### Application of these principles in our monitoring work

When we have a field mission or face with an alleged human rights violation case, before during and after the mission, we apply certain precautions:

- We carry out a prior assessment of the mission by evaluating potential risk or threats if any;
- We gather background or preliminary information necessary. This can enable us to identify the sources of the threat and measures to reduce them;
- We discuss with the actors on the ground and the influence they might have on the situation, our mission or a particular case we are investigating and link them to the situation. This can enable us identify risks and potential threats. This is called actor mapping;
- Before we meet any person (victims, witnesses, sources, perpetrators, etc) we discuss the method to establish contact with the person in question. How do we approach this person? This is to ensure the person is not exposed in case there are protection concerns;
- We discuss the meeting venue base on the surrounding circumstances;
- In case we can to carry out interview, we discuss protection issues during the interview, if there are threats or any risk in carrying out the interview;
- We discuss when to apply visibility or discretion. There are cases we would prefer to be in an open environment, which is crowded, and some in a close protected location;
- We keep exposure to the local community to a minimum.



**31 juillet :**  
**Journée internationale de la femme africaine**

**9 août :**  
**Journée internationale des populations autochtones (A/RES/49/214)**

**12 août :**  
**Journée internationale de la jeunesse (A/RES/54/120)**

**19 août :**  
**Journée mondiale de l'humanitaire (A/RES/63/139)**

**21 août :**  
**Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme**

**30 juillet : Journée mondiale de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains**

**18 juillet : Mandela Day**

**22 août : Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions (A/RES/73/296)**

**23 août : Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition**

**30 août : Journée internationale des victimes de disparition forcée (A/RES/65/209)**

**11 septembre : Journée mondiale de lutte contre le terrorisme**

**15 septembre : Journée internationale de la démocratie**

**21 septembre : Journée internationale de la paix**

**28 septembre : Journée internationale du droit d'accès à l'information**

**29 septembre : Journée mondiale du migrant et du réfugié**

## ILS ONT DIT

The gender digital divide is a reflexion of the overall discrimination faced by women and girls. If we do not close the gap, there is a significant risk that technology will actually widen gender inequalities.

Michelle Bachelet  
High-Commissioner, OHCHR  
27 September 2021

Public communication must be inclusive. Legal recognition of Sign Languages is essential to recover and build a better world after this pandemic.

Michelle Bachelet  
High-Commissioner, OHCHR  
23 September 2021

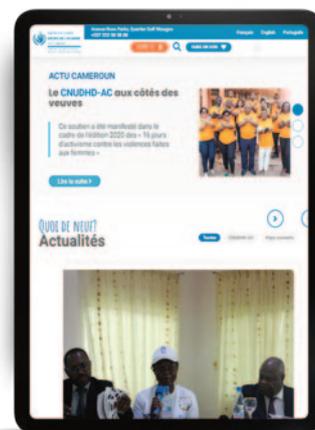
Millions of people continue to live with racism and exclusion. We need stronger efforts, and today's mobilisation of activism brings renewed promise that racial justice can be achieved for people of African descent and all those suffering racial discrimination.

Michelle Bachelet  
High-Commissioner, OHCHR  
22 September 2021

Indigenous peoples must be able to exercise their rights to self-government and self-determination. They must be consulted and should participate in the development of public policies affecting them.

Michelle Bachelet  
High-Commissioner, OHCHR  
09 August 2021

News, History, Agenda, Projects, Documentation  
on human rights and democracy in Central Africa  
are available on our new website



[www.unchr.org](http://www.unchr.org)

**Directeur de Publication :**  
Louis-Marie Bouaka

**Conseillers éditoriaux :**  
Abdoulaye Traoré, Bamazi Kossi Tchaa

**Rédacteur :**  
Kamdem Souop

**Contributeurs :**  
Bamazi Tchaa, Laurent Akobi, Régine-Solange Faiton-Hainat,  
Christian Fritz Ntopa

**Infographie :**  
Kamdem Souop



**NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT COMMISSARIAT**

*Centre pour les Droits de l'Homme  
et la Démocratie en Afrique Centrale*

Quartier Golf Ntougou  
Rue Rosa Parks  
BP 836 Yaoundé - Cameroun  
Tél : +237 222 50 58 00  
Fax: +237 222 24 24 75  
Email : [OHCHR\\_caro@un.org](mailto:OHCHR_caro@un.org)  
Site web : [www.unchr.org](http://www.unchr.org)